

Séance publique du 14 novembre 2005

Délibération n° 2005-3058

commission principale : finances et institutions

objet : **Exercice 2005 - Décisions modificatives**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Vu le rapport du 5 avril 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Il est soumis, à l'agrément du Conseil, diverses propositions de modifications de crédits ouverts pour l'année 2005 qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières sont toujours soumises au Conseil puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits alloués le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées sont soumis au Conseil.

I - Budget principal - section de fonctionnement

Les intérêts moratoires et les annulations de titres sur exercices antérieurs sont mandatés au chapitre 67. Pour éviter tout retard de paiement, la direction des finances fait l'avance des crédits puis propose, par décision modificative, le réabondement de ses lignes budgétaires, par prélèvement sur les crédits de fonctionnement des services. Les écritures du renvoi n° 1 constatent cette régularisation pour 54 473,93 €, dont 44 720,12 € au titre des intérêts moratoires et 9753,81 € au titre des annulations de titres sur exercices antérieurs.

La direction prospective et stratégie d'agglomération

La délibération n° 2005-2788 en date du 21 juin 2005 prévoit le versement d'une subvention de 25 000 € par an, pour 2005 et 2006, à l'association Les Ateliers de la citoyenneté, pour l'organisation de rencontres et l'édition annuelle d'un livret synthétisant l'ensemble des débats. Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre des objectifs de la charte de la participation dont s'est dotée la communauté urbaine de Lyon en 2003. La participation 2005 n'a pas été prévue au budget primitif mais le mandatement a pu intervenir dans les délais en effectuant un prélèvement sur les crédits de subvention à verser en fin d'exercice. Le renvoi n° 2 correspond à la régularisation de cette avance à partir des charges à caractère général.

Dans le cadre de la démarche Lyon 2020, le versement d'une subvention de 50 350 € à l'association Economie et humanisme a été approuvé par la délibération n° 2005-3015, en date du 17 octobre 2005, pour l'organisation et l'animation de sept conférences-débats, ainsi que la rédaction des documents de communication et de synthèse correspondants. Un premier acompte de 16 005 € est à verser en 2005. Le financement s'opère à partir de la ligne diverses rémunérations d'intermédiaires (renvoi n° 3).

Dans le cadre de la définition du projet urbain Carré de la Soie mené par la Communauté urbaine, l'association Eureka-EnCours-Komplex Kapharnaum propose les Chantiers de la Soie. En organisant des rencontres avec les habitants du quartier et les acteurs du projet urbain Carré de la Soie, cette démarche vient compléter le processus de concertation plus classique, conduit depuis 2003 par la Communauté urbaine autour de ce projet. La délibération n° 2005-2772, en date du 21 juin 2005, a fixé le montant de la participation communautaire à 15 500 €, financée à partir de la ligne diverses rémunérations d'intermédiaires (renvoi n° 4).

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet Concerter, communiquer, éduquer au développement durable de l'agenda 21, de nombreuses actions sont actuellement engagées sur le site-pilote de l'Anneau bleu,

pour la préservation des ressources en eau potable de l'agglomération. Le versement d'une subvention de 18 720 € à l'association Science et art, lui permet de concevoir et mettre en place un projet pédagogique sur le territoire de l'Anneau bleu, à destination des riverains, des enseignants et des jeunes. Les crédits proviennent de la ligne diverses rémunérations d'intermédiaires (renvoi n° 5).

La Communauté urbaine, en sa qualité de chef de file du projet Interact, a perçu des fonds européens. Au titre de l'exercice 2005, 362 463,82 € sont à reverser aux partenaires de la Communauté urbaine et 130 485,10 € correspondent au remboursement des dépenses avancées par celle-ci sur le budget général. Ces mouvements sont donc équilibrés en dépenses et recettes pour un montant de 492 948,92 € (renvoi n° 6).

Les relations internationales

Par les délibérations n° 2005-2939 et n° 2005-2941 en date du 19 septembre 2005, le conseil de Communauté a approuvé le versement de plusieurs subventions, dans le domaine de la solidarité internationale, d'une part, 6 000 € à l'association Triangle et 4 000 € à l'association Enpoco, d'autre part, 23 000 € à l'association Réseau d'appui aux actions de formation pour le développement (Rafod).

La délibération n° 2005-2840 en date du 11 juillet 2005 entérine, quant à elle, le versement d'une subvention de 24 000 € au Collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR), pour l'organisation du village de la solidarité internationale, qui se tiendra place Bellecour, du 18 au 20 novembre 2005.

Le renvoi n° 7 retrace les mouvements destinés à convertir les crédits ouverts à la coopération décentralisée en comptes de subvention.

La délégation générale aux ressources

La 8° Biennale d'art contemporain investit divers sites de l'agglomération jusqu'au 31 décembre 2005. Par rapport séparé, il est demandé au Conseil de se prononcer sur le versement d'une participation de 50 000 € à verser au Sytral, pour l'organisation de navettes fluviales durant les week-ends, pour desservir ces sites. Le financement de cette opération est assuré par un mouvement de crédit à partir de la ligne budgétaire, mise en place au budget primitif, pour la réalisation d'événements culturels (renvoi n° 8).

Le principe du transfert de la compétence-coordination ou soutien financier à des manifestations culturelles de rayonnement d'agglomération à la Communauté urbaine, a été adopté le 12 juillet 2004.

Dans ce cadre, il est proposé que la mission site historique de la ville de Lyon soit mise à disposition de la Communauté urbaine, pour un temps de travail équivalent à 35 %, pour l'organisation des journées européennes du patrimoine.

Par délibération n° 2005-2853 du 11 juillet 2005, le conseil de Communauté a approuvé les modalités pratiques de cette mise à disposition et notamment le remboursement, à la ville de Lyon, du montant de la rémunération et des charges sociales des agents à hauteur de 35 %, soit 36 000 € par an. Une diminution des crédits relations publiques de l'opération événements culturels permet d'alimenter la ligne destinée au paiement de la dépense, d'un montant de 18 000 €. Le renvoi n° 9 retrace ces écritures.

La mission d'audit

Par rapport séparé, il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 20 000 € à verser au centre Jacques Cartier. Un montant prévisionnel de 10 000 € ayant été inscrit pour cet organisme au budget primitif 2005, la différence de 10 000 € serait prélevée sur les charges à caractère général (renvoi n° 10).

Le montant de la participation annuelle de la Communauté urbaine au budget du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est obtenu en majorant la contribution de l'année antérieure du taux de l'inflation. La contribution 2005 est ainsi égale à 24 555 989 €, supérieure à la prévision du budget primitif. Un ajustement des crédits de subvention permet de compléter la prévision à hauteur de 28 989 € (renvoi n° 11).

La subvention versée au comité social (COS), chaque année, fait l'objet d'un réajustement l'année suivante, selon les dépenses de charges de personnel effectivement réalisées. Il en résulte un trop-perçu de 26 470 € au titre de l'exercice 2004, à régulariser par une annulation partielle de mandat sur l'exercice antérieur.

Par ailleurs, la convention signée le 13 février 2003 entre la Communauté urbaine et le COS prévoit, dans les moyens mis à disposition de l'association l'impression, par la Communauté urbaine, d'un catalogue tous les six ans. Cette prestation n'ayant pu être réalisée en interne, il convient de verser une subvention

exceptionnelle de 12 780 € au comité social. Le renvoi n° 12 détaille ces écritures ainsi que celles permettant le réajustement des participations 2005 à verser au Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel-Jonage et du syndicat mixte des Monts d'Or.

La direction des ressources humaines

Dans le cadre de la mise en place du plan de déplacements d'entreprise (PDE), le conseil de Communauté a décidé, par délibération n° 2005-2886 en date du 19 septembre 2005, de prendre en charge 50 % du montant des abonnements TCL des agents en activité dans le 3^e arrondissement (pendant la phase expérimentale). La subvention à verser au Sytral s'élève à 50 000 € pour l'exercice 2005. Non prévue au budget primitif, cette dépense peut être financée par un reste à réaliser sur les crédits destinés au versement de la prime d'intéressement (renvoi n° 13).

La direction des finances

Le montant des admissions en non-valeur des créances irrécouvrables à régulariser en 2005 s'élève à 212 509,82 €. En complément à la prévision budgétaire inscrite au budget primitif, d'un montant de 70 000 €, il convient donc d'inscrire 145 245 € supplémentaires. Le financement est essentiellement assuré, à partir de la ligne dépenses imprévues. Le renvoi n° 14 retrace ces écritures.

Les recettes assujetties à la TVA à encaisser d'ici la fin de l'exercice seront supérieures aux prévisions (notamment grâce aux nouvelles recettes de la location des vélos Vélo'V et à l'augmentation des recettes de la location des fibres optiques). Il en découlera une hausse de la TVA à payer, estimée à 100 000 €, financée à partir de la ligne des dépenses imprévues de fonctionnement (renvoi n° 15).

La direction de la voirie

La direction de la voirie a procédé à des ajustements des recettes attendues et dépenses prévues d'ici la fin de l'exercice. La baisse des recettes étant supérieure à celle des dépenses, l'équilibre est obtenu par une diminution de la ligne des dépenses imprévues de fonctionnement (renvoi n° 16).

Les travaux de réfection de tranchées facturés aux usagers seront moins importants que prévu. Il convient donc de diminuer la prévision de 500 000 €, en dépenses comme en recettes. Le renvoi n° 17 retrace ces écritures.

Par délibération n° 2005-2991 en date du 17 octobre 2005, le conseil de Communauté a approuvé le protocole transactionnel avec la société GTIE, fixant le montant de l'indemnité à 150 000 € au titre du contentieux portant sur la rénovation des équipements du tunnel sous Fourvière. Les crédits sont prélevés sur les lignes entretien des ouvrages d'art (- 66 000 €) et contrat de maintenance du matériel (- 84 000 €) (renvoi n° 18).

Le renvoi n° 19 correspond à des annulations, sur les exercices antérieurs, de titres de recettes relatifs à des réfections de tranchées à la suite de litiges. Les crédits nécessaires proviennent de la ligne fourniture de petit équipement, pour 16 000 €, et de la ligne relations publiques, pour 34 000 €.

La direction de la logistique et des bâtiments

Le produit des concessions des cimetières est reversé, pour les deux tiers, à la Société d'aménagements urbain et rural (Saur), titulaire de la délégation de service public, et pour un tiers aux Centres communaux d'action sociale (CCAS) de Bron et de Rillieux la Pape. La recette attendue d'ici la fin de l'exercice étant supérieure au montant prévu au budget primitif, il convient d'augmenter les prévisions de 150 000 € en dépenses et en recettes (renvoi n° 20).

Dans le cadre de l'entretien des espaces boisés du parc technologique de Saint Priest, une convention avait été passée avec l'Office national des forêts, prévoyant des versements annuels sous forme de subvention. La convention étant arrivée à échéance, la direction logistique et bâtiments a passé un marché à bons de commande avec cet organisme. Il convient donc de transférer les crédits prévus, soit 60 000 €, sur un compte de subvention vers un compte d'entretien de terrains. Ce réajustement fait l'objet du renvoi n° 21.

La délégation générale au développement urbain

Lors de la séance du Conseil du 17 octobre 2005, ont été approuvés les termes de l'avenant n° 4 à la convention de concession du 19 juin 2000, conclue avec la société Lyon Parc Auto pour la construction et la gestion du parc de stationnement de Saint Georges. Il était nécessaire, en effet, de trouver des solutions de rétablissement de l'équilibre économique de la délégation, compromis par des surcoûts non imputables au délégataire (voiries provisoires, déplacements d'ouvrages de ventilation, etc.). Cet avenant prévoit le versement

d'une subvention d'équipement de 480 000 € ainsi que la mise en place de mesures permettant de générer des ressources nouvelles pour le délégataire. Le renvoi n° 22 retrace les redéploiements à opérer, pour 154 000 €, en complément des crédits ouverts.

Le financement de diverses subventions aux associations, engagées partiellement pour cause de prévision insuffisante, et notamment celles liées aux conventions du mois de l'environnement, est assuré par une ventilation interne des crédits. Ces ajustements, d'un montant total de 357 000 €, sont repris au renvoi n° 23.

Une somme de 535 € est à inscrire sur l'opération habitat, afin d'honorer les conventions de participation financière passées avec les associations ABC HLM (délibération n° 2005-2412 en date du 17 janvier 2005) et le Centre d'étude et de recherche sur les pratiques de l'espace (Cerpe) (délibération n° 2005-2702 en date du 21 juin 2005). Les crédits sont mis en place par ventilation interne à l'opération habitat (renvoi n° 24).

L'aménagement de la ZAC du Centre à Mions a été confié à l'Opac du Rhône. Cette opération présentera un solde négatif estimé à 1 478 501,53 €, généré par le décalage des commercialisations et des recettes correspondantes (notamment dû à l'annulation du plan d'occupation des sols). Par délibération n° 2005-2465 en date du 14 février 2005, a été approuvé le nouvel échéancier de versement des participations dues au titre de la ZAC du Centre à Mions ainsi que l'avenant n° 2 à la convention passée avec l'Opac du Rhône. Pour un règlement rapide, les crédits nécessaires au paiement de 653 415,40 € ont été prélevés sur l'opération habitat adapté, qu'il convient de réapprovisionner à hauteur du même montant pour faire face à nos engagements. Le renvoi n° 25 reprend les écritures correspondantes.

La dernière enquête auprès des ménages, portant sur leurs déplacements dans l'agglomération lyonnaise, date de 1995. Le nouveau plan de déplacements urbains (PDU), approuvé le 2 juin dernier par le Sytral, prévoit la réalisation d'une nouvelle enquête en 2006. Par rapport séparé, il est demandé au Conseil de se prononcer sur le versement d'une participation financière de 100 000 €, dont 50 000 € à la signature de la convention à passer avec le Sytral fin 2005 et le solde au terme de l'opération. Le financement de cet acompte nécessite un ajustement de la prévision de 9 000 €, à partir du compte dédié au versement de subventions d'équipement à la Région, dans le cadre de la mission déplacements (renvoi n° 26).

Les prévisions budgétaires réservées à la commande d'études d'urbanisme et à la rémunération des concours de maîtrise d'œuvre ayant intégralement été engagées pour l'exercice 2005, une réaffectation de 116 973,69 € doit être envisagée pour anticiper les besoins à fin d'exercice. Un redéploiement interne aux crédits de la Délégation générale au développement urbain (DGDU) est proposé au renvoi n° 27.

La mise en place de la liaison ferroviaire Lyon-Turin, soutenue par la Communauté urbaine, représente un enjeu majeur économique, environnemental et de sécurité. C'est l'un des quatre grands chantiers dans les Alpes, avec les tunnels sous le Gothard, le Lötschbert et le Brenner. Un ensemble d'actions consacrées à ces quatre nouvelles percées ferroviaires a eu lieu à Chambéry en octobre. La région Rhône-Alpes, le département de la Savoie et la ville de Chambéry sont à l'origine de cette manifestation, dont l'organisation sera assurée par Chambéry promotion, établissement public industriel et commercial. Par délibération séparée, la participation communautaire est proposée à 10 000 € (renvoi n° 28).

La Communauté urbaine est chef de file du réseau européen d'échanges Régénéra. Des frais de personnel, affectés à ce projet en 2004, ont déjà été mandatés au profit de la direction des ressources humaines pour 13 329,81 €. Le calcul définitif de ces frais fait apparaître un complément à mandater de 5 765,52 €. Cette régularisation est financée par la recette correspondante au remboursement des frais de personnel (renvoi n° 29).

Les crédits destinés au versement de subventions pour les opérations habitat adapté et politique de la ville sont à reventiler, compte tenu des montants prévisionnels à mandater d'ici la fin de l'exercice. Ces ajustements sont repris au renvoi n° 30, pour un montant total de 754 134,81 €.

L'aménagement de la ZAC du Centre à Irigny a été confié à la SERL par la Communauté urbaine. La convention publique d'aménagement arrivant à expiration le 5 mars prochain, il est proposé, par rapport séparé, de la proroger par avenant pour 5 ans supplémentaires. Par ailleurs, le dernier compte-rendu annuel d'activités de l'aménageur prévoit que la participation de la commune d'Irigny interviendra en deux fois, soit 619 528 € TTC en 2005 et 667 896,63 € TTC en 2007 versés à la Communauté urbaine, qui les reversera à la SERL. Il convient donc de porter la prévision budgétaire 2005, en dépenses et en recettes, de 1 286 896 € TTC à 619 528 € TTC. Ces modalités sont proposées au renvoi n° 31.

La délégation générale aux affaires économiques et internationales

- Le foncier et l'immobilier

La hausse des taxes foncières à mandater, d'ici la fin de l'exercice, nécessite l'inscription de 550 000 €. Cette dépense est compensée par un ajustement des recettes provenant de trois baux emphytéotiques passés avec l'Opac Grand Lyon non prévus au budget primitif. Ces mouvements sont repris au renvoi n° 32.

Les 188 000 € supplémentaires sont nécessaires à la direction du foncier et de l'immobilier pour mandater les charges de copropriété jusqu'à la fin de l'exercice. Cette somme est prélevée sur la ligne de crédit réservée au versement des indemnités d'expropriation dont le montant a été revu à la baisse en fonction des opérations en cours (renvoi n° 33).

- Les affaires économiques et internationales

La Communauté urbaine développe, depuis plusieurs années, une politique globale en faveur de la création et de la reprise d'entreprises. Dans ce cadre, elle apporte à la chambre de métiers et d'artisanat du Rhône un soutien pour son action en matière d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet et des créateurs d'entreprises artisanales. Il se traduit par le versement d'une subvention de 60 000 € en 2005 (délibération n° 2005-2740 en date du 21 juin 2005), dont 50 000 € prévus au budget primitif et 10 000 € prélevés sur l'opération n° 0757 - développer l'entrepreneuriat (renvoi n° 34).

La démarche Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise vise à favoriser le développement économique, notamment à travers les actions menées depuis deux ans, par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), en faveur de la coopération interentreprises et des alliances entre les PME-PMI. Par délibération n° 2005-2934 en date du 19 septembre 2005, a été approuvée la signature d'une convention avec la CGPME ainsi que le versement d'une subvention de 55 000 € pour l'année 2005, afin de permettre à cet organisme de continuer ses actions. Les 30 000 € étant déjà prévus au budget primitif, le solde de 25 000 € sera financé à partir de la ligne études économiques de l'opération urbanisme commercial (renvoi n° 35).

La communauté urbaine de Lyon mène une politique de développement des secteurs de la mode, intitulée Lyon Vision Mode, qui positionne Lyon en tant que ville de l'intelligence de la mode et de la création. Dans ce cadre, elle apporte, d'une part, un soutien aux événements professionnels qui permettent de générer un développement économique pour les entreprises et, d'autre part, un soutien à la création, par le versement des subventions suivantes :

- 120 000 € à l'association Espace Mode (proposés par rapport séparé),
- 20 000 € au Marché des soies (proposés par rapport séparé)
- 19 500 € au Centre technique du cuir (délibération du 17 octobre 2005).

Les 109 500 € à mettre en place en plus des 50 000 € déjà prévus au budget primitif proviennent de l'opération Lyon 8° la Buire pôle santé (renvoi n° 36).

Dans le cadre de l'animation technopolitaine du site de Gerland, la délibération n° 2003-1529 en date du 24 novembre 2003 approuvait la signature d'une convention avec l'Ecole normale supérieure des sciences de Lyon et le versement d'une participation financière annuelle jusqu'en 2006. Un premier versement de 45 000 € a été versé au titre de l'exercice 2004. Après remise du rapport d'activités, le montant définitif au titre de cet exercice s'élève, en réalité, à 51 617,70 €. Le renvoi n° 37 prévoit l'inscription des crédits nécessaires à cette régularisation de 6 617,70 €, à partir de l'opération Mode création.

Pour anticiper sur la fin d'exercice 2005, il y a lieu de transférer 30 000 € de la ligne de subventions de fonctionnement des groupements de collectivités à la ligne de subventions aux organismes privés, pour l'animation des contrats territoriaux. Ces ajustements sont repris au renvoi n° 38.

La Communauté urbaine a décidé de se porter candidate à l'appel national à candidature des pôles de compétitivité, lancé par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Dans ce cadre, des marchés négociés ont été passés avec les deux quotidiens nationaux Le Monde et Le Figaro, pour la diffusion d'informations et une campagne de communication. La dépense de 97 674 € est financée à partir de l'opération Lyon 8° la Buire pôle santé (renvoi n° 39).

Il est proposé d'ajuster la prévision de l'opération Bioparc, inscrite au compte subventions d'équipement aux sociétés d'économie mixte (SEM) à hauteur du montant à verser à la Serl, de façon à dégager 77 226 € pour faire face à d'éventuels versements de participation à diverses associations, en fonction de la production de leurs justificatifs, d'ici la fin d'exercice (renvoi n° 40).

A l'occasion de cette dernière décision modificative de l'année, les directions ont affiné leurs prévisions budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes pour anticiper les résultats de la clôture de l'exercice 2005.

Les recettes, non réalisables en 2005, représentent 771 929,68 € et concernent :

- 250 000 € pour les parcs de stationnement, 98 624,87 € pour la redevance de contrôle Dalkia Elvia et 90 000 € pour la redevance EDF d'occupation du domaine public,
- 150 000 € prévus au titre du contrat de forage liant la Communauté urbaine à la carrière de Courzieu,
- 155 804,81 € reportés de 2004 pour la redevance due par Valorly dans le cadre de la concession de l'usine d'incinération Lyon nord, faisant double emploi avec le montant prévu au budget primitif 2005,
- 27 500 € non réalisables sur les recettes publicitaires du BOC.

Le financement des besoins nouveaux, exprimés par les directions pour la réalisation des engagements vis-à-vis des partenaires, a été estimé à 10 498 443 € se décomposant comme suit :

- 1 122 000 € pour l'incinération des ordures ménagères, dont la dotation a été amputée au premier trimestre pour financer la viabilité hivernale, particulièrement coûteuse en 2005 en raison des conditions climatiques exceptionnelles,
- 1 618 000 € pour reconstituer le stock de sel et prévoir les astreintes en prévision de l'hiver prochain,
- 200 000 € pour financer les opérations de délestage des ordures ménagères du dernier trimestre et assurer le transport des mâchefers vers le centre d'enfouissement technique de Genas,
- 1 000 000 € pour le nettoyage des marchés forains, le nettoyage des trottoirs et diverses dépenses courantes,
- 145 000 € de frais de réception,
- 1 280 000 € de prestations de communication dont 600 000 € utilisant le vecteur des clubs sportifs professionnels de l'agglomération, 140 000 € pour les dossiers des pôles de compétitivité et 400 000 € correspondant de la campagne Vélo'V. La société Decaux proposait de prendre en charge les dépenses de communication pour un coût total de 9 000 000 €, la campagne lancée par les services communautaires est estimé à 1 700 000 €,
- 11 500 € au titre de la prestation confiée au cabinet KPMG dans le cadre du dossier d'extension du périmètre de la Communauté urbaine,
- 2 M€ de subvention anticipée pour l'opération du contrat de plan Cancéropôle sur un total de 15 000 000 €,
- 1,3 M€ pour le dernier versement à la Chambre de commerce pour le développement de l'aéroport de Saint Exupéry,
- 75 000 € correspondant au premier acompte d'une subvention à verser pour l'organisation du congrès des villes éducatrices en 2006,
- 93 420 € pour le Sepal, portant ainsi la contribution de la Communauté urbaine à 1 125 400 €,
- 303 898 € pour le Sytral correspondant à l'indexation de la participation communautaire sur l'indice de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) des prix à la consommation,
- 1 061 625 € à verser dans le cadre du plan des Hospices civils de Lyon (HCL) compte tenu de l'avancement des travaux,
- 98 000 € liés à l'interruption de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du centre des congrès génère des dépenses supplémentaires dont 18 000 € de frais de publicité et 80 000 € pour l'indemnisation des candidats,
- 190 000 € destinés à mandater une indemnité au groupement Campenon, sur laquelle le conseil de Communauté est appelé à se prononcer par rapport séparé pour compenser la hausse de l'acier dans le cadre de la future salle 3000.

La gestion active de la dette, une évolution des taux très inférieure aux prévisions envisagées par les milieux bancaires au moment de la préparation du budget primitif mi-2004 ainsi que le recours moindre à l'emprunt à la clôture de l'exercice 2004, permettent de proposer une diminution de l'inscription des intérêts d'emprunts à hauteur de 6 M€.

Le rattrapage des produits de la taxe professionnelle au titre des exercices antérieurs figurant aux rôles supplémentaires reçus des services fiscaux s'élève à 5 121 781 €, d'un montant comparable à celui de l'année précédente. Cependant, il ne compense pas la perte des ressources annoncée au début de l'année.

Des recettes complémentaires provenant de la collecte du verre et de la vente de matériaux issus des centres de tri peuvent être inscrites à hauteur 549 866 €.

Le solde positif de 401 274,32 € permet l'abondement de la ligne des dépenses imprévues de fonctionnement.

L'ensemble de ces écritures figure au renvoi n° 41.

Exercice 2005 - décisions modificatives - budget principal - section de fonctionnement - tableau n° 1

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 1			
compte 622 800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 01	- 54 473,93		
compte 671 100 intérêts moratoires et pénalités sur marché fonction 01	+ 44 720,12		
compte 673 000 titres annulés sur exercices antérieurs fonction 01	+ 9 753,81		
renvoi n° 2			
compte 622 800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 020	- 25 000,00		
compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 020	+ 20 000,00		
compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90	+ 5 000,00		

renvoi n° 3 compte 622 800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 020 compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 020	- 16 005,00 + 16 005,00		
renvoi n° 4 compte 622 800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 020 compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 020	- 15 500,00 + 15 500,00		
renvoi n° 5 compte 622 800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 020 compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 020	- 18 720,00 + 18 720,00		
renvoi n° 6 compte 657 340 subventions de fonctionnement aux Communes fonction 90 opération 0784 - Interact compte 657 380 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics fonction 90 opération n° 0784 - Interact	+ 240 686,62 + 91 037,29	compte 747 700 budgets communautaires et fonds européens fonction 90 opération n° 0784 - Interact	+ 492 948,92

compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération n° 0784 - Interact	+ 30 739,91		
compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01	+ 130 485,10		
renvoi n° 7			
compte 618 500 frais de colloques et séminaires fonction 04	- 13 294,49		
compte 622 800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 04	- 13 000,00		
compte 624 100 transports de biens fonction 04	- 705,51		
compte 625 600 missions fonction 04	- 24 000,00		
compte 625 700 frais de réceptions fonction 04	- 6 000,00		
compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 04	+ 57 000,00		
renvoi n° 8			
compte 623 100 annonces et insertions fonction 312 opération n° 0939 - événements culturels	- 50 000,00		
compte 657 370 subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux fonction 312 opération n° 0939 - événements culturels	+ 50 000,00		
renvoi n° 9			
compte 623 800 relations publiques fonction 324 opération n° 0939 - événements culturels	- 18 000,00		
compte 621 800 personnel extérieur mis à disposition fonction 324 opération n° 0939 - événements culturels	+ 18 000,00		

renvoi n° 10 compte 613 220 occupation du domaine public fonction 822 compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 01	- 10 000,00 + 10 000,00		
renvoi n° 11 compte 657 350 subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités fonction 830 compte 657 350 subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités fonction 93 compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération n° 0219 - Aderly compte 655 300 annulations de titres sur exercices antérieurs fonction 113	- 3 662,00 - 2 282,00 - 23 045,00 + 28 989,00		
renvoi n° 12 compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01 compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 020 opération n° 0220 - comité des œuvres sociales compte 657 350 subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités fonction 830 opération n° 0143 - Symalim compte 657 550 fonds de concours aux groupements de collectivités fonction 830 opération n° 0143 - Symalim	- 3 856,00 + 12 780,00 + 4 333,00 + 1 617,00	compte 773 000 mandats annulés sur exercices antérieurs fonction 020 opération n° 0220 - comité des œuvres sociales	+ 26 470,00

compte 657 350 subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités fonction 830 opération n° 0337 - syndicat des Monts d'Or	+ 11 596,00		
renvoi n° 13			
compte 641 182 prime d'intéressement aux titulaires fonction 812	- 50 000,00		
compte 657 370 subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux fonction 815	+ 50 000,00		
renvoi n° 14			
compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01	- 142 510,00		
compte 623 700 publications fonction 812	- 2 735,00		
compte 654 000 pertes sur créances irrécouvrables fonction 01	+ 145 245,00		
renvoi n° 15			
compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01	- 100 000,00		
compte 635 300 impôts indirects fonction 812	+ 100 000,00		
renvoi n° 16			
compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01	- 75 936,20	compte 703 280 autres droits-stationnement et location-domaine public fonction 822	- 10 533,60
compte 657 110 subventions d'équipement à l'Etat fonction 822	- 105 265,40	compte 703 400 péage fonction 822	- 175 931,00
compte 657 310 subventions de fonctionnement à l'Etat fonction 824	- 5 263,00		

renvoi n° 17 compte 615 236 réparation domaine public fonction 821	- 500 000,00	compte 704 100 réfections de tranchées fonction 821	- 412 500,00
		compte 704 800 facturation d'autres travaux fonction 822	- 87 500,00
renvoi n° 18 compte 615 237 entretien des ouvrages d'art fonction 822 compte 615 610 contrat de maintenance du matériel fonction 822 compte 671800 charges exceptionnelles sur opérations de gestion fonction 822	- 66 000,00 - 84 000,00 + 150 000,00		
renvoi n° 19 compte 606 320 fournitures de petit équipement fonction 822 compte 623 800 relations publiques fonction 822 compte 673 000 titres annulés sur exercices antérieurs fonction 822	- 16 000,00 - 34 000,00 + 50 000,00		
renvoi n° 20 compte 658 000 charges diverses de gestion courante fonction 026	+ 150 000,00	compte 703 100 concessions dans les cimetières fonction 026	+ 150 000,00
renvoi n° 21 compte 657380 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics fonction 824 opération n° 0557 - parc technologique compte 615 210 entretien des terrains fonction 824 opération n° 0557 - parc technologique	- 60 000,00 + 60 000,00		

renvoi n° 22			
compte 657 120 subventions d'équipement à la Région fonction 822	- 22 000,00		
compte 657 180 subventions d'équipement aux autres organismes publics fonction 822	- 132 000,00		
compte 657 210 subventions d'équipement aux SEM fonction 822	+ 154 000,00		
renvoi n° 23			
compte 617 800 études diverses fonction 830 opération n° 0348 - risques écologiques	- 235 000,00		
compte 657 140 subventions d'équipement aux Communes fonction 830 opération n° 0102 - écologie urbaine	- 47 500,00		
compte 657 150 subventions d'équipement aux groupements de collectivités fonction 831	- 42 500,00		
compte 657 150 subventions d'équipement aux groupements de collectivités fonction 830 opération n° 0102 - écologie urbaine	- 20 000,00		
compte 657 330 subventions de fonctionnement au Département fonction 830 opération n° 0102 - écologie urbaine	- 12 000,00		
compte 657 130 subventions d'équipement au Département fonction 830 opération n° 0102 - écologie urbaine	+ 25 000,00		
compte 657 350 subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités fonction 830 opération n° 0102 - écologie urbaine	+ 60 000,00		
compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 830 opération n° 0102 - écologie urbaine	+ 227 000,00		

compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 832 opération n° 0102 - écologie urbaine	+ 45 000,00		
renvoi n° 24 compte 623 100 annonces et insertions fonction 820 opération n° 0853 - habitat compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 524 opération n° 0853 - habitat	- 535,00 + 535,00		
renvoi n° 25 compte 657 210 subventions d'équipement aux SEM fonction 824 compte 657 170 subventions d'équipement aux autres établissements publics locaux fonction 72 opération n° 0116 - habitat	- 653 415,40 + 653 415,40		
renvoi n° 26 compte 657 120 subventions d'équipement à la Région fonction 822 compte 657 380 subventions de fonctionnement aux autres organisme publics fonction 832 opération n° 0852 - déplacements	- 9 000,00 + 9 000,00		
renvoi n° 27 compte 671 800 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion fonction 824 opération n° 0974 - espaces publics compte 671 800 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion fonction 824	- 19 008,00 - 14 999,00		

compte 671 800 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion fonction 824 opération n° 0976 DGDU finances et administration	- 82 866,69		
compte 617 400 études d'urbanisme et d'aménagement fonction 824 opération n° 0976 DGDU finances et administration	+ 116 873,69		
renvoi n° 28			
compte 657 280 subventions d'équipement aux autres organismes privés fonction 822	- 10 000,00		
compte 657 380 subventions de fonctionnement aux autres organisme publics fonction 832 opération n° 0852 - déplacements	+ 10 000,00		
renvoi n° 29			
compte 628 780 remboursements de frais autres organismes fonction 824 opération n° 0923 - Régénéra	+ 5 765,52	compte 641 900 remboursements sur rémunérations du personnel fonction 824	+ 5 765,52
renvoi n° 30			
compte 657 280 subventions d'équipement aux autres organismes privés fonction 824	- 391 640,00		
compte 657 340 subventions de fonctionnement aux Communes fonction 72	- 30 885,41		
compte 657 540 fonds de concours aux Communes fonction 824	- 240 552,00		
compte 657 570 fonds de concours aux autres établissements publics locaux fonction 72 opération n° 0116 - habitat adapté	- 17 240,40		
compte 657 570 fonds de concours aux autres établissements publics locaux fonction 824	- 73 817,00		
compte 657 170 subventions d'équipement aux autres établissements publics locaux fonction 72 opération n° 0116 - habitat adapté	+ 48 125,81		

<p>renvoi n° 35</p> <p>compte 617 500 études économiques fonction 90 opération n° 0868 - urbanisme commercial</p> <p>compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération n° 0757 - développer l'entrepreneuriat</p>	<p>- 25 000,00</p> <p>+ 25 000,00</p>		
<p>renvoi n° 36</p> <p>compte 657 210 subventions d'équipement aux SEM fonction 90 opération n° 0850 - Lyon 8° la Buire pôle santé</p> <p>compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération n° 0862 - Mode création</p>	<p>- 109 500,00</p> <p>+ 109 500,00</p>		
<p>renvoi n° 37</p> <p>compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération n° 0862 - Mode création</p> <p>compte 657 380 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics fonction 90 opération n° 0869 - animer les sites technopolitains</p>	<p>- 6 617,70</p> <p>+ 6 617,70</p>		
<p>renvoi n° 38</p> <p>compte 657 350 subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités fonction 90 opération n° 0851 - animer les contrats territoriaux</p> <p>compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération n° 0851 - animer les contrats territoriaux</p>	<p>- 30 000,00</p> <p>+ 30 000,00</p>		

compte 623 100 annonces et insertions fonction 023	+ 1 280 000,00	compte 757 200 redevances parcs stationnement fonction 822	- 250 000,00
compte 625 700 frais de réception fonction 020	+ 100 000,00	compte 708 880 autres produits d'activités annexes fonction 812 opération n° 0100 - collecte sélective	+ 549 866,00
compte 625 700 frais de réception fonction 023	+ 45 000,00	compte 731 140 fiscalité directe - taxe professionnelle fonction 01	+ 5 121 781,00
compte 655 420 contribution au Sytral fonction 815 opération n° 0215 - Sytral	+ 303 898,00		
compte 657 340 subventions de fonctionnement aux Communes fonction 020	+ 75 000,00		
compte 657 350 subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités fonction 824 opération n° 0753 - Sepal	+ 93 420,00		
compte 657 570 fonds de concours aux autres établissements publics locaux fonction 510 opération n° 0861 - Cancéropôle	+ 2 000 000,00		
compte 657 570 fonds de concours aux autres établissements publics locaux fonction 510 opération n° 0064 - plan hospitalier HCL	+ 1 061 625,00		
compte 657 580 fonds de concours aux autres organismes publics fonction 90 opération n° 0307 - Lyon Saint Exupéry plan de développement	+ 1 300 000,00		
compte 671 800 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion fonction 020 opération n° 0539 - Lyon 6° salle 3000	+ 80 000,00		
compte 671 800 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion fonction 820 opération n° 0539 - Lyon 6° salle 3000	+ 190 000,00		

II - Budget principal – section d'investissement

La communauté urbaine de Lyon se voit restituer la somme de 35 595 € dans le cadre de la déconsignation de fonds initialement versés pour des acquisitions foncières qui n'ont pas eu lieu (renvoi n° 42).

Des annulations de mandats et de titres sur exercices antérieurs et parfois leurs rémissions font l'objet du renvoi n° 43. Parmi ces inscriptions figurent notamment :

- le reversement, à la ville de Meyzieu, d'une avance de 4 954,59 € reçue pour une acquisition foncière qui devait être réalisée pour son compte et qui n'a pas abouti. La déconsignation de la dépense, pour le même montant, a fait l'objet d'une écriture d'annulation présentée à la décision modificative précédente,
- la régularisation d'une recette de 3 307 524,73 € correspondant à la participation de la ville de Lyon reçue pour les travaux d'aménagement du quai Paul Sédaillan, de la rue Joannès Carret et du parc de Rochecardon à Lyon 9°, enregistrée à tort au chapitre 13 subventions d'équipement et qui finance des ouvrages réalisés dans le cadre d'un mandat de travaux (compte 458 216),
- une écriture similaire de 716 510 € pour inscrire les participations de la ville de Saint Priest et de l'office public d'HLM de la Commune en compte de tiers (458 253), pour les travaux du quartier Henri Barbusse confiés à la Communauté urbaine.
- l'annulation partielle d'une subvention de 12 142,14 € attendue de l'Etat, pour financer l'acquisition d'un ensemble immobilier dans le quartier du Terrailon à Bron. Le montant de cette opération étant inférieur à la prévision, la subvention se trouve de ce fait diminuée.

Par convention en date du 18 novembre 2004, le Conseil régional a décidé d'apporter son concours financier à la mise en œuvre du portail économique de l'agglomération lyonnaise à hauteur de 196 460 €. Les 30 % de ce montant sont exigibles au démarrage de l'opération ; la somme de 58 938 € peut être inscrite, dès à présent, au chapitre 131 200 (renvoi n° 44).

Dans le cadre du contrat d'agglomération et par convention en date du 17 mars 2005, la Communauté urbaine et la région Rhône-Alpes ont conclu un partenariat pour la première tranche de l'opération de requalification de la vallée de la chimie. Un premier versement de 30 % a été effectué. Il convient maintenant d'appeler un nouvel acompte de 114 972,39 €, compte 132 200 (renvoi n° 45).

Une convention a également été conclue, avec cette dernière, pour la mise en œuvre d'un dispositif de jalonnement et de signalétique, sur les principales zones industrielles de l'agglomération. Le montant de la subvention accordée par la Région s'élève à 43 500 €. Les travaux ont commencé ; 30 % de la recette attendue peuvent être encaissés, compte 132 200, soit 13 050 € (renvoi n° 46).

Des propositions d'ajustement de crédits sont présentées au renvoi suivant, pour les motifs détaillés ci-dessous (renvoi n° 47) :

- annulation totale de la dépense de 900 000 € ouverte pour le mandat de travaux Bron copropriété Plein Ciel Bellevue (chapitre 458 111) et transfert de la prévision pour assurer le paiement des factures pour l'aménagement de terrains autre que voirie (compte 211 300),
- consignation ou paiement de la somme de 3 070 300 € en vue d'acquérir des tènements immobiliers impasse Million, rue Paul Bert, espace Dauphiné Lyon 3°, deuxième tranche,
- mise à niveau de la prévision du mandat de travaux Lyon 7°, parc de Gerland, deuxième tranche pour 26 360,02 €,
- diminution des crédits de dépenses et de recettes de 4 000 000 €, ouverts sur le compte d'avance de trésorerie pour la gestion des mandats Serl,
- annulation d'une recette de 214 641,28 € attendue de l'Europe pour le mandat de travaux Bron bâtiment UC 6 (compte 458 274). Cette recette serait compensée dans le cadre du financement de l'opération par l'Anrv (agence nationale de renouvellement urbain).
- augmentation de 689 000 € de la prévision recettes sur le mandat de travaux Boulevard scientifique à Gerland Lyon 7°. Cette inscription devrait permettre l'encaissement du solde de la participation de la ville aux travaux d'éclairage public pour 939 000 €.

Le recensement des opérations foncières pour le compte de tiers, objet de préemption d'ici la fin de l'année 2005, impose l'inscription d'une enveloppe supplémentaire de 8 000 000 € en dépenses comme en recettes. Les crédits ainsi mis en place constituent au total un poste de 20 000 000 € (renvoi n° 48).

Pour assurer le paiement des travaux confiés en mandat à la communauté urbaine de Lyon, il est nécessaire de réajuster les prévisions correspondantes et pour certaines opérations d'ouvrir de nouveaux comptes de tiers pour effectuer, soit le paiement de prestations en cours, soit l'encaissement de participations des tiers bénéficiaires. Le renvoi n° 49 propose des inscriptions de dépenses pour un montant total de 0,53 M€, financé à partir de crédits déjà ouverts sur d'autres chapitres et de recettes pour 0,88 M€. Les opérations suivantes sont concernées :

- Meyzieu - DSU les Plantées Ajaccio, troisième tranche : pour le paiement de la maîtrise d'œuvre pour 30 000 € (compte 458 195),
- Vaulx en Velin - DSU les Sauveteurs Cervelières : après avoir accordé le quitus de l'opération à la Serl, le règlement du solde des travaux pour 3 012,08 € (compte 458 179),
- Oullins - place Roger Salengro : pour le paiement du solde des travaux pour les espaces verts à la suite de l'établissement du décompte général définitif (DGD), soit 4 044,61 € (compte 458 102),
- Lyon 3° - ZAC Château Lacassagne : pour le paiement de 3500 € à la suite de la présentation du DGD (compte 458 135),
- Vénissieux - DSU Monmousseau espaces extérieurs : pour le réajustement des crédits de dépenses à hauteur de 20 000 € (compte 458 120),
- Saint Priest - DSU Bel Air rue Barbusse : augmentation de la dépense de 270 000 € (compte 458 153),
- Vénissieux - Max Barel : pour le réajustement des crédits pour 200 000 € (compte 458 171),
- Fleurieu sur Saône - gare de la Cachette : pour l'encaissement de la participation de la Commune, pour un montant de 336 000 €, dont 236 000 € pour la réalisation de l'aire ludique et sportive et 100 000 € pour la construction du bâtiment nécessaire à l'équipement sportif (compte 458 264),
- Vaulx en Velin - L'Ecoin sous la Combe : pour l'encaissement à hauteur de 30 % des concours financiers exigibles à l'ordre de service et conformément aux différentes conventions intervenues avec la Société lyonnaise pour l'habitat le 1er avril 2005, la société anonyme d'habitation à loyers modérés Axiade le 7 avril 2005, l'Opac du Grand Lyon le 20 juin 2005, soit une recette nouvelle de 209 595 € (compte 458 275),
- Lyon 5° - parc des Hauteurs : pour un premier versement de 94 125 € représentant 50 % de la participation de la ville de Lyon au titre des travaux d'équipement du chemin de la Visitation prévus dans la convention de mandat du 27 juin 2005 (compte 458 260),
- Lyon 8° - aménagement de la place du 8 mai 1945 - deuxième tranche : pour l'inscription d'une recette de 94 300 € représentant le premier acompte du concours financier de la ville (compte 458 208) (convention du 16 décembre 2004),
- Vénissieux - Léo Lagrange : un complément de crédits de 7 000 € est à inscrire pour l'encaissement de la subvention de la ville de Lyon (compte 458 252).

Le 12 janvier 1994, le mur de soutènement de la propriété des époux Drevon s'effondre obstruant la chaussée de la montée Saint Laurent à Lyon 5°. Afin de rouvrir cette voie à la circulation, la Communauté urbaine engage en urgence des travaux de remise en état du mur. Les dépenses correspondantes sont enregistrées en travaux pour le compte de tiers. Une procédure judiciaire est engagée pour obtenir le remboursement des frais supportés par la collectivité. Le 25 avril dernier, le tribunal de Grande instance condamne les époux Drevon à payer la somme de 428 188,75 € à la Communauté urbaine. Par ailleurs, il ordonne l'exécution provisoire de ce jugement dans la limite du tiers de la condamnation : la recette correspondante de 142 729,58 € fait l'objet d'une ouverture de ligne budgétaire au chapitre 458 299 (renvoi n° 50). Compte tenu de l'appel formé par les époux Drevon, une décision définitive interviendra ultérieurement.

Dans le cadre du projet d'aménagement des berges de la rive gauche du Rhône dans les 3°, 6° et 7° arrondissements de Lyon, la ville de Lyon confie à la Communauté urbaine la réalisation de divers équipements qui relèvent de ses compétences. Le concours financier de la ville s'élève à 6 700 000 €. L'ordre de service pour le lancement des travaux a été établi et permet de prévoir l'émission d'un titre de recettes, dès cette année, équivalant à 50 % de la participation attendue, soit 3 350 000 €. L'inscription correspondante est présentée au renvoi n° 51.

La réalisation soutenue des opérations du plan de mandat, en 2005, révèle des besoins de crédits de paiement plus élevés que les années précédentes. Il convient d'abonder en crédits de paiement complémentaires

les chapitres relatifs, notamment, aux travaux et aux acquisitions de matériel pour un montant global de 13 880 000 €, afin de permettre aux directions opérationnelles le règlement des factures attendues d'ici la clôture de l'exercice.

Comme tenu de l'encours actuel de la dette à long terme, et du moindre recours à l'emprunt fin 2004, il est possible de réduire de 7 500 000 € la prévision de remboursement du capital de la dette. Par ailleurs, un prélèvement de 4 M€ peut être réalisé sur la ligne de dépenses imprévues. Le financement complémentaire (2 380 000 €) peut être prélevé sur les crédits opérationnels initialement prévus pour les opérations d'urbanisme, de développement social urbain et de développement économique. Le renvoi n° 52 présente l'ensemble des mouvements correspondants.

En 2004, des mouvements pour ordre ont été effectués dans le but de mettre en conformité les soldes du compte de gestion et des tableaux de l'actif communautaire pour les comptes de frais d'études et de logiciel et d'apporter des modifications induites par la transposition des comptes de l'instruction M 12 en M 14 intervenue au 1er janvier 1997. Une écriture a été réalisée à hauteur de 123 841,01 € pour annuler des écritures d'amortissement des logiciels acquis après 1999. Elle s'avère aujourd'hui inexacte. Il convient donc d'ouvrir les prévisions nécessaires à l'annulation du mandat et du titre émis l'an dernier. Pour les acquisitions de logiciel avant 1999, il subsiste entre les tableaux d'amortissement du compte administratif et le compte de gestion, un écart de 50 858,56 €. Dans ce même point est présentée l'annulation de l'excédent d'amortissement, pour le montant cité, soit une dépense à prévoir au compte 280 510 et une recette, compte 102 100 - dotation. Il s'agit également de mouvements pour ordre (renvoi n° 53).

Exercice 2005 - décisions modificatives - budget principal - section d'investissement - tableau n° 2

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 42			
compte 211 200 terrains de voirie opération n° 0569 fonction 822	+ 4 095,00	compte 213 200 immeubles du domaine privé fonction 824	+ 4 095,00
compte 211 200 terrains de voirie fonction 822 opération n° 0569	+ 31 500,00	compte 211 100 terrains nus fonction 90	+ 31 500,00
renvoi n° 43			
compte 231 510 travaux de voirie opération n° 0569 fonction 822	- 4 954,59		
compte 458 200 recettes pour compte de tiers pour acquisitions foncières fonction 824	+ 4 954,59		
compte 458 133 dépenses travaux pour compte de tiers Lyon 7° parc de Gerland fonction 0824	+ 15 337,60	compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	+ 15 337,60
compte 215 110 voirie terrestre fonction 822	- 672,00		
compte 132 800 autres subventions équipement non transférable fonction 822	+ 672,00		

compte 231 510 travaux de voirie opération n° 0569 fonction 822	+ 158,93	compte 458 100 dépenses travaux pour le compte de tiers pour acquisitions foncières fonction 824	+ 158,93
compte 213 510 travaux de voirie opération n° 0569 fonction 822	+ 1 393,15	compte 458 100 dépenses travaux pour le compte de tiers pour acquisitions foncières fonction 824	+ 1 393,15
compte 132 400 subventions des Communes fonction 824	+ 457 347,00		
compte 132 600 subventions autres établissements publics locaux fonction 824	+ 259 163,00	compte 458 253 recettes travaux pour le compte de tiers Saint Priest Bel Air fonction 824	+ 716 510,00
compte 132 400 subventions des Communes fonction 824	+ 3 307 524,73	compte 458 216 recettes travaux pour le compte de tiers Lyon 9° quartier de l'Industrie fonction 824	+ 3 307 524,73
compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	- 12 142,14		
compte 131 100 subvention à l'Etat et établissements nationaux fonction 824	+ 12 142,14		
renvoi n° 44			
compte 231 510 travaux de voirie opération n° 0569 fonction 822	+ 58 938,00	compte 131 200 subventions des Régions fonction 90	+ 58 938,00
renvoi n° 45			
compte 231 510 travaux de voirie opération n° 0569 fonction 822	+ 114 972,39	compte 132 200 subventions des Régions fonction 90	+ 114 972,39
renvoi n° 46			
compte 231 510 travaux de voirie opération n° 0569 fonction 822	+ 13 050,00	compte 132 200 subventions des Régions fonction 90	+ 13 050,00

<p>renvoi n° 47</p> <p>compte 458 111 dépenses travaux pour compte de tiers Bron Plein Ciel-Bellevue fonction 824</p> <p>compte 211 300 terrains aménagements autres que voirie fonction 824</p> <p>compte 231 510 travaux de voirie fonction 824</p> <p>compte 213 200 immeuble du domaine de privé fonction 824</p> <p>compte 231 510 travaux de voirie fonction 824</p>	<p>- 900 000,00</p> <p>+ 900 000,00</p> <p>- 3 070 300,00</p> <p>+ 3 070 300,00</p> <p>- 26 360,02</p>		
<p>compte 458 133 dépenses travaux pour compte de tiers Lyon 7° parc de Gerland première tranche</p> <p>compte 238 100 acomptes versés à mandataire fonction 824</p> <p>compte 231 510 travaux de voirie opération n° 0569 fonction 822</p>	<p>+ 26 360,02</p> <p>- 4 000 000,00</p> <p>+ 474 358,72</p>	<p>compte 238 100 acomptes versés à mandataire fonction 824</p> <p>compte 458 274 recettes travaux pour le compte de tiers Bron bâtiment UC 6 fonction 824</p> <p>compte 458 262 recettes travaux pour le compte de tiers Lyon 7° Boulevard scientifique fonction 824</p>	<p>- 4 000 000,00</p> <p>- 214 641,28</p> <p>+ 689 000,00</p>
<p>renvoi n° 48</p> <p>compte 458 100 dépenses travaux pour compte de tiers pour acquisitions foncières fonction 824</p>	<p>+ 8 000 000,00</p>	<p>compte 458 200 recettes travaux pour le compte de tiers pour acquisitions foncières fonction 824</p>	<p>+ 8 000 000,00</p>
<p>renvoi n° 49</p> <p>compte 231 510 travaux de voirie fonction 824</p>	<p>- 30 000,00</p>		

compte 458 195 dépenses travaux pour compte de tiers Mezieu DSU les Plantées Ajaccio troisième tranche fonction 824	+ 30 000,00		
compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	- 3 012,08		
compte 458 179 dépenses travaux pour compte de tiers Vaulx en Velin les Sauveteurs Cervelières fonction 824	+ 3 012,08		
compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	- 4 044,61		
compte 458 102 dépenses travaux pour compte de tiers Oullins place Salengro fonction 824	+ 4 044,61		
compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	- 3 500,00		
compte 458 135 dépenses travaux pour compte de tiers Lacassagne fonction 824	+ 3 500,00		
compte 458 113 dépenses travaux pour compte de tiers Vaulx en Velin rue Lésiré fonction 824	- 300 000,00		
compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	- 190 000,00		
compte 458 120 dépenses travaux pour compte de tiers Vénissieux Monmousseau fonction 824	+ 20 000,00		
compte 458 153 dépenses travaux pour compte de tiers fonction 824	+ 270 000,00		
compte 458 171 dépenses travaux pour compte de tiers Vénissieux Max Barel fonction 824	+ 200 000,00		
compte 231 510 travaux de voirie opération n° 0569 fonction 822	+ 336 000,00	compte 458 264 Fleurieu sur Saône gare fonction 824	+ 336 000,00

compte 231 510 travaux de voirie opération n° 0569 fonction 822	+ 209 595,00	compte 458 275 recettes travaux pour le compte de tiers Vaulx en Velin l'Ecoin sous la combe fonction 824	+ 209 595,00
compte 231 510 travaux de voirie opération n° 0569 fonction 822	+ 94 125,00	compte 458260 recettes travaux pour le compte de tiers Lyon 5° chemin de la Visitation fonction 824	+ 94 125,00
compte 458 108 dépenses travaux pour le compte de tiers Lyon 8° place du 8 mai 1945 deuxième tranche fonction 824	+ 94 300,00	compte 458 208 recettes travaux pour le compte de tiers Lyon 8° place du 8 mai 1945 deuxième tranche fonction 824	+ 94 300,00
compte 231 510 travaux de voirie opération n° 0569 fonction 822	+ 7 000,00	compte 458 252 recettes travaux pour le compte de tiers Vénissieux Léo Lagrange fonction 824	+ 7 000,00
renvoi n° 50			
compte 231 510 travaux de voirie opération n° 0569 fonction 822	+ 142 729,58	compte 458 299 recettes travaux pour le compte de tiers régularisation antérieure à 1997 fonction 822	+ 142 729,58
renvoi n° 51			
compte 231 510 travaux de voirie opération n° 0569 fonction 822	+ 3 350 000,00	compte 458 48 recettes travaux pour le compte de tiers Lyon les berges du Rhône rive gauche fonction 824	+ 3 350 000,00
renvoi n° 52			
compte 203 100 frais d'études opération n° 0569 fonction 824	- 2 667 215,12	compte 238 100 avances/acomptes versés à mandataire opération n° 0569 fonction 824	- 460 951,60
compte 231 510 travaux de voirie opération n° 0569 fonction 822	+ 21 623 132,55		
compte 211 200 terrains de voirie opération n° 0569 fonction 822	- 7 495 566,52		
compte 165 000 dépôts et cautionnements reçus opération n° 0569 fonction 020	- 158 488,02		

compte 275 000 dépôts et cautionnements versés opération n° 0569 fonction 020	- 61 979,00		
compte 238 100 avances/acomptes versés à mandataire opération n° 0569 fonction 824	- 200 835,49		
compte 164 110 emprunts en euros fonction 01	- 7 500 000,00		
compte 020 000 dépenses imprévues fonction 01	- 4 000 000,00		
renvoi n° 53			
compte 205 100 logiciels fonction 01	+ 123 841,01	compte 280 510 amortissement logiciels net de taxe fonction 01	+ 123 841,01
compte 280 510 amortissement logiciels net de taxe fonction 01	+ 50 858,56	compte 102 100 dotation fonction 01	+ 50 858,56

III - Budget principal - mouvements intersections

Les mouvements du renvoi n° 54 correspondent aux écritures de cession et de sortie patrimoniale des véhicules de la direction de la propreté, pour les exercices 2004 et 2005. Il s'agit de véhicules lourds de collecte, ou de nettoyage, de matériel de propreté et de véhicules légers, vendus aux enchères ou cédés pour destruction. Ces écritures sont équilibrées en dépenses et en recettes, par un prélèvement de 49 999,99 € sur les dépenses imprévues de fonctionnement et par l'inscription de 113 347,24 € sur les dépenses imprévues d'investissement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet urbain de Vaulx en Velin et notamment de la requalification des espaces extérieurs du quartier des Grolières, la Communauté urbaine s'est vue confier la réalisation des aménagements de la troisième tranche, pour le compte de différents partenaires, notamment la Commune (convention du 5 mars 2002), l'Opac de Villeurbanne (convention du 6 mars 2001) et la SA d'HLM habitations modernes et familiales (convention du 31 juillet 2001). Les dépenses correspondantes, réalisées entre 2001 et 2002 et enregistrées sur le chapitre 458 197, s'élèvent à 835 017,78 €. Les recettes encaissées sur le chapitre 458 297 représentent 804 422,16 €. Elles concernent les participations de la Commune pour un montant de 244 959,34 €, de l'Opac et de la SA d'HLM pour 59 607,57 €. La région Rhône-Alpes a apporté une contribution de 33 081,48 €, ainsi que l'Europe dans le cadre du fonds européen de développement régional (Feder) pour 251 828,76 € et l'Etat à hauteur de 214 945,01 €. Les ouvrages ont été remis aux partenaires par procès-verbal, le 18 décembre 2001. Pour la clôture comptable de ce mandat de travaux, il convient d'enregistrer, par des écritures pour ordre, le montant de la contribution que la Communauté urbaine a apportée à cette opération. Elle s'établit à 30 595,62 € et fait l'objet d'une émission de mandat, au chapitre 6 741 subvention d'équipement en nature et d'un titre de recettes au chapitre 458 297. Ces inscriptions supposent une diminution de l'autofinancement correspondant au montant de la subvention (renvoi n° 55).

Pour ce même projet urbain de Vaulx en Velin, la collectivité s'est vue confier la requalification des espaces extérieurs, publics et privés, du quartier de la Thibaude, pour le compte de la Ville (convention du 31 août 1999), de l'Opac de Villeurbanne (convention du 19 novembre 1999) et de l'association syndicale des propriétaires La Grande Ile (convention du 4 juillet 2000). Les dépenses réalisées sur le chapitre 458 127, entre 1997 et 2003, représentent 4 934 670,54 €. Les recettes s'établissent à 4 443 057,09 € (458 227). Les ouvrages ont été remis aux différents mandants par procès-verbaux. La Communauté a financé les travaux

réalisés à concurrence de 491 613,45 €. Des inscriptions, de même nature que le renvoi précédent, sont nécessaires pour effectuer les écritures pour ordre correspondantes (renvoi n° 56).

La communauté urbaine de Lyon a décidé de résilier le contrat de délégation de service public de chaud et de froid urbain qu'elle avait conclu, le 20 octobre 1970, avec la société Prodith. Cette résiliation, intervenue le 31 août 2004, suppose pour la collectivité de :

- racheter le réseau à la société Prodith pour une valeur de 21 020 774 €,
- récupérer auprès d'elle les provisions constituées pour le renouvellement de ces installations, financées par les usagers, soit 20 205 160 €.

Le 1er septembre 2004, ce service a été confié à un nouveau délégataire : la société Elvya. La convention de délégation de service public, conclue avec cette dernière, prévoit le versement au profit de la Communauté d'un droit de reprise du contrat de 815 614 € et la mise à disposition du réseau pour sa valeur d'achat. Les écritures comptables correspondantes donnent lieu à l'inscription de prévisions présentées au renvoi n° 57.

Par décision du Bureau, le 15 septembre 2003, un échange foncier a été décidé avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral). La parcelle de terrain reçue est située sur l'îlot Bon Lait à Lyon 7° : elle est évaluée à 3 067 080 €. Les terrains Seutet, propriété communautaire, sont cédés au prix de 2029 226 € pour une valeur historique de 3970 601,61 €. Une moins-value est à constater pour 1 941 375,61 €. Le paiement de la soulte, de 1 037 854 €, est effectué sur les crédits déjà ouverts en section d'investissement. L'ensemble des inscriptions est détaillé au renvoi n° 58.

En vue de l'extension de la zone des Bruyères et de l'élargissement du chemin des Bruyères à Limonest, la Communauté a acquis, pour 158 740,67 €, deux parcelles des consorts Acarie et leur a cédé en contrepartie un terrain contigu au prix de 2 401,35 €. Cet échange a été établi moyennant une soulte au profit des consorts Acarie, de 156 339,32 €, inscrite au budget primitif 2005. La valeur historique du terrain cédé s'établit à 1 622, 60 €, une plus-value de 778,75 € est également à prévoir (renvoi n° 59).

L'échange de différents volumes, entre la SARL Lyon République et la Communauté urbaine, est en cours rues Grôlée, Turpin et place des Cordeliers à Lyon 2°. Le montant des volumes cédés par la collectivité est fixé à 560 760 € et correspond à leur valeur comptable ; celui remis par la SARL Lyon République à 309 600 €. Une soulte au profit de la collectivité est à enregistrer pour un montant de 251 160 € (renvoi n° 60).

En vue d'une régularisation foncière du parking construit à l'occasion de l'aménagement du site propre de transports en commun de Vaulx en Velin, un échange de terrains, au prix de 30 800 €, avec l'association diocésaine de Lyon a été confirmé par la décision du Bureau délibératif du 11 avril dernier. Les biens sont situés 8 et 10, rue Cuzin à Vaulx en Velin. La parcelle remise par la Communauté urbaine est valorisée dans son patrimoine à 18 412,95 €. La plus-value résultant de cette transaction s'élève à 12 387,05 € (renvoi n° 61).

Dans le cadre du réaménagement de la résidence La Chaumine le long de la rue Léo Lagrange, la Communauté est intéressée par un délaissé de terrain devant l'immeuble pour l'intégrer dans le domaine public. En contrepartie, elle cède à la copropriété une parcelle qu'elle a acquise de la SERL lors de la suppression de la ZUP des Minguettes. Cette transaction, sans soulte, s'effectue pour la valeur historique du bien communautaire, soit 4 104 € (renvoi n° 62)

Le Bureau a approuvé, par décision du 1er octobre 2001, la cession à la société France terre de deux parcelles de terrain nécessaires à la restructuration du hameau Trêve Pâques, situées rue Trêves Pâques et place Charles de Gaulle à Collonges au Mont d'Or. La présente vente est conclue moyennant le prix de 245 278,80 €. La sortie du patrimoine communautaire de ces biens représente 218 245 €, une plus-value de 27 033,80 € est à constater (renvoi n° 63).

En vue de l'aménagement de la zone d'activités de Sermenaz à Rillieux la Pape, la Communauté envisage de céder à la SERL divers terrains pour un montant de 891 000 €. La valeur historique des biens vendus est enregistrée à 300 486,99 €. Une différence sur réalisation positive, de 590 513,01 €, est à inscrire au chapitre 19 (renvoi n° 64)

Ponctuellement, la Communauté urbaine est amenée à intervenir sur des assiettes foncières ou de l'immobilier pour assurer le portage de biens industriels en vue de leur réhabilitation et de leur recommercialisation. Il s'agit également d'éviter la reprise des bâtiments pour des activités peu compatibles avec la vocation de la zone sur laquelle elles se situent. Une situation de ce type se présente aujourd'hui dans la zone industrielle de Chassieu Mi-Plaine. Par une délibération du Conseil en date du 17 octobre 2004, il a été décidé d'acquérir en paiement échelonné la propriété de la société Le Progrès, au prix de 5 000 000 €. Les mouvements pour ordre sont à passer sur les comptes 213 800 et 167 800 ; en dépenses pour l'intégration dans le patrimoine

communautaire, en recettes pour constater la dette de la collectivité. La première annuité à régler cette année, soit 1 666 666 €, est également à prévoir au compte 167 800 (renvoi n° 65).

Le renvoi n° 66 présente les inscriptions supplémentaires pour ordre qu'il convient d'ouvrir pour effectuer les écritures de sorties patrimoniales des biens immeubles qui seront l'objet d'une cession d'ici la fin de l'année (1 400 000 €). Le financement de ces écritures est assuré par l'augmentation des dépenses imprévues de 1 580 000 €, au regard des plus-values supplémentaires calculées à 300 000 € et des moins-values estimées à 120 000 €.

Les prévisions ouvertes pour les intérêts courus non échus 2005 sont à corriger, compte tenu des emprunts contractés. Une augmentation des lignes, de 895 667 €, est à envisager par diminution de l'autofinancement (renvoi n° 67).

La Communauté urbaine fait l'acquisition de licences ESRI (environmental systems research institut) dans le cadre du projet Gypsinoise. La dépense correspondante, soit 64 090,05 €, est financée à partir d'une ligne ouverte pour travaux de voirie. Par convention passée avec les partenaires du projet (les communautés urbaines de Bordeaux, Lille, Nantes ; les communautés d'agglomération d'Angers, de Montbéliard ; les villes de Boulogne-Billancourt, Saint Etienne, Barcelone et Helva (Espagne), Porto (Portugal), et Sgezed (Hongrie), certaines licences leur sont cédées, à titre gratuit, pour une valeur de 57 952,87 €. Les écritures pour ordre correspondantes sont financées par une diminution de l'autofinancement. L'ensemble des mouvements est présenté ci-après (renvoi n° 68).

Compte tenu des résultats du compte administratif 2004, il convient d'ajuster ou de prévoir l'ouverture de lignes pour constater l'annuité 2005 relative à l'amortissement des frais d'insertion (8 392,08 €), des frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions de documents d'urbanisme (57 952,87 €), des autres matériels techniques (8 886 €). Pour financer ces écritures, l'autofinancement est réduit de 75 230,95 € (renvoi n° 69).

Exercice 2005 - décisions modificatives - budget principal - mouvements intersections - tableau n° 3

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 54			
compte 192 000 différences sur réalisations négatives fonction 01	+ 1 638 482,29	compte 192 000 différences sur réalisations positives fonction 01	+ 50 348,07
compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01	+ 113 347,24	compte 215 712 bennes à ordures ménagères fonction 812 opération n° 1136 - poids lourds propreté 2005	+ 1 342 053,43
compte 674 100 subventions d'équipement en nature fonction 812 opération n° 1136 - poids lourds propreté 2005	+ 157 549,76	compte 215 713 laveuses de voies publiques fonction 813 opération n° 1136 - poids lourds propreté 2005	+ 198 127,40
compte 675 100 valeurs comptables des immobilisations cédées fonction 020 opération n° 1132 - véhicules légers matériels roulants 2005	+ 143 138,85	compte 215 716 petits véhicules utilitaires propreté fonction 020 opération n° 1132 - véhicules légers matériels roulants 2005	+ 22 785,94
compte 675 100 valeurs comptables des immobilisations cédées fonction 812 opération n° 1136 - poids lourds propreté 2005	+ 1 184 503,67	compte 215 783 matériel propreté fonction 813 opération n° 1136 - poids lourds propreté 2005	+ 18 161,78

<p>compte 675 100 valeurs comptables des immobilisations cédées fonction 813 opération n° 1136 - poids lourds propreté 2005</p> <p>compte 676 100 différences sur réalisations positives fonction 01</p> <p>compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01</p>	<p>+ 216 289,18</p> <p>+ 50 348,07</p> <p>- 49 999,99</p>	<p>compte 218 200 véhicules légers fonction 020 opération n° 1132 - véhicules légers matériels roulants 2005</p> <p>compte 775 100 produits des cessions d'immobilisations fonction 020 opération n° 132 - véhicules légers matériels roulants 2005</p> <p>compte 775 100 produits des cessions d'immobilisations fonction 812 opération n° 1136 - poids lourds propreté 2005</p> <p>compte 775 100 produits des cessions d'immobilisations fonction 813 opération n° 1136 - poids lourds propreté 2005</p> <p>compte 776 100 différences sur réalisations négatives fonction 01</p>	<p>+ 120 352,91</p> <p>+ 8 590,07</p> <p>+ 15 446,18</p> <p>+ 39 311,00</p> <p>+ 1 638 482,29</p>
<p>renvoi n° 55</p> <p>compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01</p> <p>compte 674 100 subvention d'équipement en nature fonction 824</p>	<p>- 30 595,62</p> <p>+ 30 595,62</p>	<p>compte 021 000 virement de la section de fonctionnement fonction 01</p> <p>compte 458 297 recettes travaux pour le compte de tiers Vaulx en Velin les Grolières - 3° tranche fonction 823</p>	<p>- 30 595,62</p> <p>+ 30 595,62</p>
<p>renvoi n° 56</p> <p>compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01</p> <p>compte 674 100 subvention d'équipement en nature fonction 824</p>	<p>- 491 613,45</p> <p>+ 491 613,45</p>	<p>compte 021000 virement de la section de fonctionnement fonction 01</p> <p>compte 458 227 recettes travaux pour le compte de tiers Vaulx en Velin la Thibaude fonction 823</p>	<p>- 491 613,45</p> <p>+ 491 613,45</p>
<p>renvoi n° 57</p> <p>compte 215 380 autres réseaux opération n° 1270 fonction 816</p> <p>compte 023 000 virement à la section d'investissem ent fonction 01</p>	<p>+ 21 020 774,00</p> <p>+ 21 020 774,00</p>	<p>compte 774 000 subventions exceptionnelles opération n° 1270 fonction 816</p> <p>compte 021 000 virement de la section de fonctionnement fonction 01</p>	<p>+ 20 205 160,00</p> <p>+ 21 020 774,00</p>

compte 676 100 différences/réalisations positives fonction 01	+ 12 387,05	compte 192 000 réalisations postérieures à 1997 fonction 01	+ 12 387,05
renvoi n° 62			
compte 211 300 terrains aménagements autres que voirie fonction 824	+ 4 104,00	compte 778 100 immobilisations acquises par échange fonction 824	+ 4 104,00
compte 675 100 valeurs comptables d'immobilisation fonction 820	+ 4 104,00	compte 211 800 autres terrains fonction 824	+ 4 104,00
renvoi n° 63			
compte 675 100 valeurs comptables d'immobilisation fonction 820	+ 218 245,00	compte 211 300 terrains aménagements autres que voirie fonction 824	+ 218 245,00
compte 676 100 différences/réalisations positives fonction 01	+ 27 033,80	compte 775 100 produits de cession d'immobilisation fonction 824	+ 245 278,80
compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01	+ 245 278,80	compte 192 000 réalisations postérieures à 1997 fonction 01	+ 27 033,80
renvoi n° 64			
compte 675 100 valeurs comptables d'immobilisation fonction 820	+ 300 486,99	compte 211 800 autres terrains fonction 824	+ 300 486,99
compte 676 100 différences/réalisations positives fonction 01	+ 590 513,01	compte 775 100 produits de cession d'immobilisation fonction 824	+ 891 000,00
compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01	+ 891 000,00	compte 192 000 réalisations postérieures à 1997 fonction 01	+ 590 513,01
renvoi n° 65			
compte 213 800 autres constructions fonction 824	+ 5 000 000,00	compte 167 800 autres emprunts et dettes fonction 824	+ 5 000 000,00
compte 167 800 autres emprunts et dettes fonction 824	+ 1 666 666,00		
compte 231 510 travaux de voirie fonction 822 opération n° 0569	- 1 666 666,00		

<p>renvoi n° 66</p> <p>compte 675 100 valeurs comptables d'immobilisation fonction 820</p> <p>compte 676 100 différences/réalisations positives fonction 01</p> <p>compte 192 000 réalisations postérieures à 1997 fonction 01</p> <p>compte 020 000 dépenses imprévues fonction 01</p>	<p>+ 1 400 000,00</p> <p>+ 300 000,00</p> <p>+ 120 000,00</p> <p>+ 1 580 000,00</p>	<p>compte 211 800 autres terrains fonction 824</p> <p>compte 775 100 produits de cession d'immobilisation fonction 824</p> <p>compte 192 000 réalisations postérieures à 1997 fonction 01</p> <p>compte 776 100 différences/réalisations négatives fonction 01</p>	<p>+ 1 400 000,00</p> <p>+ 1 580 000,00</p> <p>+ 300 000,00</p> <p>+ 120 000,00</p>
<p>renvoi n° 67</p> <p>compte 661 130 icne - contre-passation fonction 01</p> <p>compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01</p>	<p>+ 895 667,00</p> <p>- 895 667,00</p>	<p>compte 168 820 icne - contre-passation fonction 01</p> <p>compte 021 000 virement de la section de fonctionnement</p>	<p>+ 895 667,00</p> <p>- 895 667,00</p>
<p>renvoi n° 68</p> <p>compte 231 510 travaux de voirie fonction 824</p> <p>compte 205 100 logiciels opération n° 0724 - Gypsynoise fonction 830</p> <p>compte 674 100 subvention d'équipements en nature opération n° 0724 - Gypsynoise fonction 830</p> <p>compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01</p>	<p>- 64 090,05</p> <p>+ 64 090,05</p> <p>+ 58 579,00</p> <p>- 58 579,00</p>	<p>compte 205 100 logiciels opération n° 0724 - Gypsynoise fonction 830</p> <p>compte 021 000 virement de la section de fonctionnement fonction 01</p>	<p>+ 58 579,00</p> <p>- 58 579,00</p>
<p>renvoi n° 69</p> <p>compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01</p>	<p>- 57 952,87</p>	<p>compte 021 000 virement de la section de fonctionnement fonction 01</p>	<p>- 57 952,87</p>

compte 681 100 dotation amortissement sur immobilisations corporelles ou incorporelles fonction 01	+ 57 952,87	compte 280 210 amortissement frais d'études d'élaboration, modification des documents d'urbanisme fonction 824	+ 57 952,87
compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01	- 8 392,08	compte 021 000 virement de la section de fonctionnement fonction 01	- 8 392,08
compte 681 100 dotation amortissement sur immobilisations corporelles ou incorporelles fonction 01	+ 8 392,08	compte 280 330 amortissement frais d'insertion fonction 824	+ 8 392,08
compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01	- 8 886,00	compte 021 000 virement de la section de fonctionnement fonction 01	- 8 886,00
compte 681 100 dotation amortissement sur immobilisations corporelles ou incorporelles fonction 01	+ 8 886,00	compte 281 583 amortissement autres matériels techniques fonction 020	+ 8 886,00

IV - Budget principal et budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - mouvements intersections

La Communauté se propose d'échanger une parcelle de terrain située avenue Charles de Gaulle à Vénissieux contre diverses parcelles appartenant au département du Rhône et situées ZAC de Parilly et boulevard Jodino à Vénissieux. La valeur historique du bien cédé s'élève à 37 630,55 € au budget principal, son prix de vente est fixé à 37 131,20 €, une moins-value est donc à constater pour 499,35 €. La valeur des terrains acquis est de 92 300 €. Ils intègrent le budget annexe des opérations d'urbanisme pour la ZAC de Parilly. Le règlement de la soulte, de 55 168,80 € au profit du Département, est effectué sur les crédits déjà ouverts au budget annexe (renvoi n° 70).

Exercice 2005 - décisions modificatives - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - mouvements interbudgétaires - tableau n° 4

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 70 Budget régie directe			
compte 355 500 terrains aménagés fonction 824	+ 37 131,20	compte 713 550 variations de stocks de terrains aménagés fonction 824	+ 37 131,20
compte 713 500 stocks de terrains aménagés fonction 824	+ 37 131,20	compte 701 500 vente de terrains aménagés fonction 824	+ 37 131,20
		compte 355 500 terrains aménagés fonction 824	+ 37 131,20

compte 601 500 terrains à aménager fonction 824	+ 37 131,20	compte 778 100 valeurs des immobilisations acquises par voie d'échange fonction 824	+ 37 131,20
Budget principal			
compte 675 100 valeurs comptables des immobilisations cédées fonction 820	+ 37 630,55	compte 211 100 terrains nus fonction 820	+ 37 630,55
compte 020 000 dépenses imprévues fonction 01	+ 37 131,20		
compte 192 000 réalisations postérieures au 1er janvier 1997 fonction 01	+ 499,35	compte 776 000 différences sur réalisations négatives fonction 01	+ 499,35

V - Budget principal et budgets annexes des eaux et de l'assainissement - mouvements interbudgétaires

Les budgets annexes de l'assainissement et des eaux participent aux charges de structure supportées par le budget principal, sur la base des dépenses constatées au compte administratif. Les montants prévus au budget primitif 2005, au titre de la participation 2004, sont inférieurs aux coûts réels constatés. Il convient de réajuster la prévision, à hauteur de 16 256 € pour le budget des eaux et de 76 133 € pour le budget de l'assainissement (renvoi n° 71).

Exercice 2005 - décisions modificatives - budget principal et budgets annexes des eaux et de l'assainissement - mouvements interbudgétaires - tableau n° 5

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 71 Budget principal			
compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01	+ 92 389,00	compte 708 720 remboursement de frais par les budgets annexes fonction 01	+ 92 389,00
Budget des eaux			
compte 022 000 dépenses imprévues d'exploitation fonction 111	- 16 256,00		
compte 658 800 charges diverses de gestion courante fonction 111	+ 16 256,00		
Budget de l'assainissement			
compte 022 000 dépenses imprévues d'exploitation fonction 222	- 76 133,00		

compte 658 800 charges diverses de gestion courante fonction 222	+ 76 133,00		
------------------------------------------------------------------------	-------------	--	--

VI - Budgets des eaux - section d'exploitation

La hausse des taux de la taxe foncière nécessite l'inscription de 50 000 € supplémentaires sur la ligne correspondante de la direction du foncier et de l'immobilier. La diminution des intérêts de la dette à mandater d'ici la fin de l'exercice permet de compenser cette dépense et d'augmenter la ligne dépenses imprévues d'exploitation (renvoi n° 72).

Exercice 2005 - décisions modificatives - budget annexe des eaux - section d'exploitation - tableau n° 6

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 72 compte 661 110 intérêts des emprunts et de la dette fonction 111	- 750 000,00		
compte 022 000 dépenses imprévues d'exploitation fonction 111	+ 700 000,00		
compte 635 120 taxes foncières fonction 111	+ 50 000,00		

VII - Budget annexe des eaux - section d'investissement

Le niveau de consommation des inscriptions des dépenses et des recettes effectivement encaissables en 2005 ont fait l'objet d'une estimation, dans le cadre de la préparation à la clôture comptable. Ces éléments permettent d'envisager une réduction des prévisions de dépenses réelles à hauteur de 6600 000 € et des recettes de TVA correspondantes pour 1 081 605 €. Les écritures pour ordre, relatives à la TVA, sont également à minorer de 1081 605 € en dépenses comme en recettes. L'ensemble de ces ajustements permet une diminution du programme d'emprunts à long terme de 5 500 000 € sur les 11 000 000 € ouverts au budget primitif (renvoi n° 73).

Dans le cadre de la procédure de révision des périmètres de protection du captage de Jonage lieu-dit les Vernes, la Communauté urbaine s'est portée acquéreur d'un terrain appartenant au Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel Jonage (Symalim), évalué à 21 794 € et a cédé, en contrepartie, un terrain estimé à 164 € par le service des domaines. Cet échange s'est effectué moyennant une soulte de 21 630 € au profit du Symalim. Les frais de notaire, de 1 100 €, ainsi que cette soulte sont à prévoir. (renvoi n° 74).

Exercice 2005 - décisions modificatives - budget annexe de l'eau - section d'investissement - tableau n° 7

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 73 compte 205 200 études prestations informatiques opération n° 0769 fonction 111	- 200 000,00	compte 205 200 études prestations informatiques opération n° 0769 fonction 111	- 32 776,00

compte 205 200 études prestations informatiques fonction 111	- 100 000,00	compte 205 200 études prestations informatiques fonction 111	- 16 388,00
compte 218 300 matériel bureau informatique opération n° 0769 fonction 111	- 1 300 000,00	compte 218 300 matériel bureau informatique opération n° 0769 fonction 111	- 213 044,00
compte 238 511 constructions des réseaux opération n° 0769 fonction 111	- 3 600 000,00	compte 238 511 constructions des réseaux opération n° 0769 fonction 111	- 589 966,00
compte 238 511 constructions des réseaux fonction 111	- 1 400 000,00	compte 238 511 constructions des réseaux fonction 111	- 229 431,00
compte 276 200 créances droit déduction de TVA opération n° 0769 fonction 111	- 835 786,00	compte 276 200 créances droit déduction de TVA opération n° 0769 fonction 111	- 835 786,00
compte 276 200 créances droit déduction de TVA fonction 111	- 245 819,00	compte 276 200 créances droit déduction de TVA fonction 111	- 245 819,00
compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 111	+ 18 395,00	compte 164 110 emprunts en euro fonction 111	- 5 500 000,00
renvoi n° 74			
compte 211 100 terrains nus fonction 111	+ 164,00	compte 211 100 terrains nus fonction 111	+ 164,00
compte 675 100 valeurs comptables actifs fonction 111	+ 164,00	compte 778 100 immobilisations acquises par échange fonction 111	+ 164,00
compte 211 100 terrains nus fonction 111	+ 22 730,00		
compte 218 300 matériel bureau, informatique opération n° 0769 fonction 111	- 22 730,00		

VIII - Budget annexe des eaux - mouvements intersections

Actuellement, l'amortissement des immobilisations et des subventions d'équipement reçues au budget des eaux est effectué pour les biens construits ou acquis et pour les subventions reçues avant 1997. Des

amortissements supplémentaires peuvent être réalisés. Il s'agit de prendre en compte des affaires terminées entre 1998 et 2002, relatives à des opérations de construction de réseaux et de branchements, et à l'encaissement de subventions pour le financement de ces équipements. Ces amortissements correspondent au rattrapage des annuités 1999 à 2005 et représentent une écriture complémentaire, pour ordre, de 406 381,42 € pour les immeubles et 98 772,48 € pour les subventions reçues. L'autofinancement est minoré de 307 608,94 € pour assurer l'inscription de ces nouvelles prévisions (renvoi n° 75).

Exercice 2005 - décisions modificatives - budget annexe des eaux - mouvements intersections - tableau n° 8

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 75			
compte 681 100 dotation aux amortissements fonction 111	+ 406 381,42	compte 281 531 amortissement réseau d'eau fonction 111	+ 406 381,42
compte 023 000 virement à l'investissement fonction 111	- 307 608,94	compte 021 000 virement de la section d'exploitation fonction 111	- 307 608,94
compte 1391 11 amortissement subventions d'équipements Agence de l'eau	+ 38 259,73		
compte 139 150 amortissement subventions d'équipements groupement de collectivités fonction 111	+ 60 512,75	compte 777 000 quote-part des subventions fonction 111	+ 98 772,48

IX - Budget annexe de l'assainissement - section d'investissement

Une simulation des consommations des dépenses et des réalisations de recettes a également été effectuée pour ce budget. Elle aboutit à la diminution des crédits opérationnels de dépenses de 17 200 000 € sur une prévision initiale de 62 572 000 €. En corrélation, une première diminution du programme d'emprunt peut être effectuée pour ce montant (renvoi n° 76).

Exercice 2005 - décisions modificatives - Budget annexe de l'assainissement - section d'investissement - tableau n° 9

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 76			
compte 205 200 prestations intellectuelles d'études opération n° 0770 fonction 222	- 600 00,00	compte 164 110 emprunt en euro net de taxe fonction 222	- 17 200 000,00
compte 215 400 matériel industriel opération n° 0770 fonction 222	- 3 600 000,00		
compte 238 310 travaux neufs sur bâtiments fonction 222	- 3 500 000,00		

compte 238 510 construction de réseaux opération n° 0770 fonction 222	- 7 000 000,00		
compte 238 510 construction de réseaux fonction 2222	- 2 500 000,00		

X - Budget annexe de l'assainissement - mouvements intersections

Un ajustement de la prévision budgétaire inscrite en section de fonctionnement pour le paiement des intérêts de la dette, des admissions en non-valeur des créances irrécouvrables et de la provision pour dépenses imprévues permet de dégager 1 774 400 € pour alimenter le virement à la section d'investissement et contribuer ainsi à la réduction du programme d'emprunt par une augmentation de l'autofinancement (renvoi n° 77).

L'amortissement des immobilisations et des subventions d'équipement reçues, au budget de l'assainissement, est réalisé pour les biens construits ou acquis et pour des subventions reçues avant 1997. Il est proposé, dans le renvoi n° 78, d'inscrire les prévisions complémentaires pour constater l'amortissement correspondant à des affaires terminées entre 1997 et 2002 et pour les annuités de 1998 à 2005. L'amortissement supplémentaire des immobilisations représente 3 355 196,06 € atténués par celui des subventions d'équipement reçues pour 1 732 643,33 €, ces écritures pour ordre, aboutissant à une réduction de l'autofinancement de 1 622 552,73 €.

Le montant inscrit au budget primitif 2005, pour couvrir l'amortissement des véhicules lourds et du matériel industriel est insuffisant. Une inscription supplémentaire de 601 059 € est à prévoir (renvoi n° 79).

Un dernier point concerne l'ajustement des inscriptions relatives à la contre-passation des intérêts courus non échus, avec une prévision supplémentaire de 13 532 € à inscrire par diminution de l'autofinancement (renvoi n° 80).

Exercice 2005 - décisions modificatives - budget annexe de l'assainissement - mouvements intersections - tableau n° 10

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 77			
compte 661 110 intérêt des emprunts de la dette	- 1 700 000,00		
compte 654 000 pertes sur créances irrécouvrables	- 28 540,00		
compte 022 000 dépenses imprévues	- 45 860,00		
compte 023 000 virement à la section d'investissement	+ 1 774 400,00	compte 021 000 virement de l'exploitation	+ 1 774 400,00
		compte 164 110 emprunt en euros	- 1 774 400,00

renvoi n° 78 compte 139 111 amortissement subvention d'équipements Agence de l'eau fonction 222 compte 139 150 amortissement subvention d'équipements fonction 222 compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 222	+ 895 237,75 + 837 405,58 + 1 732 643,33	compte 777 000 quote-part des subventions net de taxe fonction 222 compte 021 000 virement de l'exploitation fonction 222 compte 281 311 bâtiment d'exploitation net de taxe fonction 222	+ 1 732 643,33 + 1 732 643,33 + 681 168,44
compte 681 100 dotation d'exploitation fonction 222 compte 023 000 virement à l'investissement fonction 222	+ 3 355 196,06 - 3 355 196,06	compte 281 351 bâtiment d'exploitation net de taxe fonction 222 fonction 281 531 réseaux d'adduction d'eau fonction 222 compte 281 532 réseaux d'assainissement fonction 222 compte 281 533 ruisseaux fonction 222 compte 021 000 virement de l'exploitation fonction 222	+ 562 705,81 + 1 440 329,42 + 618 034,52 + 52 957,87 - 3 355 196,06
renvoi n° 79 compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 222 compte 681 100 dotations amortissement d'exploitation fonction 222	- 601 059,00 + 601 059,00	compte 021 000 virement de l'exploitation fonction 222 compte 281 821 amortissements véhicules lourds net de taxe fonction 222 compte 281 540 amortissement du matériel industriel fonction 222	- 601 059,00 + 32 739,00 + 568 320,00

renvoi n° 80			
compte 661 130 icne - contre-passation fonction 222	+ 13 532,00	compte 168 820 icne - procédure contre-passation fonction 222	+ 13 532,00
compte 023000 virement à la section d'investissement fonction 222	- 13 532,00	compte 021 000 virement de l'exploitation fonction 222	- 13 532,00

XI - Budgets principal et d'assainissement - mouvements interbudgétaires

Les travaux effectués pour recueillir les eaux pluviales dans le cadre des opérations de déplacements urbains, de la politique de la ville ou de l'urbanisme sont financés par le budget principal. Ils conduisent à prévoir le versement d'une subvention du budget principal au budget annexe de l'assainissement de 1 501 597,76 € dans le cadre de divers aménagements (renvoi n° 81).

Exercice 2005 - décisions modificatives - budgets principal et d'assainissement - mouvements interbudgétaires - tableau n° 11

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 81 Budget principal			
compte 211 200 terrains de voirie fonction 822	- 36 000,00		
compte 212 100 plantations d'arbres fonction 822	- 96 800,00		
compte 212 800 autres agencements/aménagements terrains fonction 822	- 30 000,00		
compte 213 200 immeubles du domaine privé fonction 822	- 89 500,00		
compte 215 110 voirie terrestre fonction 822	- 34 700,00		
compte 215 220 mobilier urbain fonction 821	- 144 500,00		
compte 231510 travaux de voirie fonction 822	- 802 000,00		
compte 215 330 réseaux câblés fonction 822	- 48 000,00		

compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01	- 1 281 500,00	compte 021 000 virement section de fonctionnement fonction 01	- 1 281 500,00
compte 657 150 subvention d'équipement groupement Communes fonction 811	+ 1 281 500,00		
Budget de l'assainissement			
compte 238 510 construction de réseaux fonction 222	+ 1 281 500,00	compte 131 500 subvention d'équipement des groupements de collectivités, fonction 222	+ 1 281 500,00
Budget principal			
compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	- 110 100,00		
compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01	- 110 100,00	compte 021 000 virement section de fonctionnement fonction 01	- 110 100,00
compte 657 150 subvention d'équipement groupement Communes fonction 811	+ 110 100,00		
Budget de l'assainissement			
compte 238 510 construction de réseaux fonction 222	+ 110 100,00	compte 131 500 subvention d'équipement des groupements de collectivités, fonction 222	+ 110 100,00
Budget principal			
compte 215 220 mobilier urbain fonction 821	- 89 977,76		
compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01	- 89 977,76	compte 021 000 virement section de fonctionnement fonction 01	- 89 977,76
compte 657 150 subvention d'équipement groupement Communes fonction 811	+ 89 977,76		

compte 231 582 ruisseaux fonction 811	- 20 000,00		
Budget de l'assainissement			
compte 238 510 construction de réseaux fonction 222	+ 89 977,76	compte 131 500 subvention d'équipement des groupements de collectivités fonction 222	+ 89 977,76
Budget principal			
compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01	- 20 000,00	compte 021 000 virement section de fonctionnement fonction 01	- 20 000,00
compte 657 150 subvention d'équipement groupement Communes fonction 811	+ 20 000,00		
Budget de l'assainissement			
compte 238 510 construction de réseaux fonction 222	+ 20 000,00	compte 131 500 subvention d'équipement des groupements de collectivités fonction 222	+ 20 000,00

XII - Budget du restaurant

Les charges de personnel prévues au budget primitif 2005 doivent être revues à la hausse en raison des réintégrations d'office au 1er janvier 2005, d'un agent mis à disposition du SDIS puis au 1er février d'un contrôleur de travaux à la suite d'un congé de longue maladie. De plus, un agent d'entretien qualifié de la direction de la propreté, inapte à son poste, a pu être requalifié dans un emploi d'aide-cuisinier à compter du 1er mars 2005.

La diminution des lignes études et conseil et alimentation permet de financer cette dépense à hauteur de 70 000 € (renvoi n° 82).

Exercice 2005 - décisions modificatives - budget annexe du restaurant - section de fonctionnement - tableau n° 12

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 82			
compte 606 230 alimentation fonction 020	- 50 000,00		
compte 617 200 études et conseil fonction 020	- 20 000,00		
compte 641 110 rémunération principale - titulaires fonction 020	+ 70 000,00		

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Décide :

a) - l'ouverture aux budgets des eaux et de l'assainissement, du compte réglementaire 6 237 pour identifier les frais de publication et d'impression,

b) - l'ouverture au budget principal du compte 216 110 en dépenses, pour l'imputation des objets d'art,

c) - de procéder à l'amortissement des frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme, compte 202 100 et décide du calcul linéaire en années pleines sur une durée d'amortissement de dix années.

2° - Approuve :

a) - la modification à apporter à la décision modificative n° 2 du 18 avril 2005, dans le tableau récapitulatif par chapitre du budget principal, section d'investissement, recettes, il convient de rajouter :

- 458 284 - recettes travaux pour compte de tiers Rillieux la Pape Montblanc, troisième tranche abords immeubles SA HLM Erilia : 192 155 €,

b) - les décisions modificatives ci-dessus présentées et les mises à jour correspondantes des prévisions par chapitre, comme suit :

Chapitre	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Budget principal		
Section de fonctionnement	+ 35 028 638,01	+ 35 028 638,01
011 - charges à caractère général	+ 5 284 844,28	
012 - charges de personnel	- 32 000,00	
022 000 - dépenses imprévues de fonctionnement	+ 251 846,23	
023 000 - virement à la section d'investissement	+ 17 967 510,22	
065 - autres charges de gestion courante	+ 295 245,00	
655 300 - participation versée au service départemental d'incendie	+ 28 989,00	
655 420 - contribution au Sytral	+ 303 898,00	
657 110 - subventions d'équipement à l'Etat	-105 265,40	
657 120 - subventions d'équipement à la Région	-31 000,00	
657 130 - subventions d'équipement au Département	+ 25 000,00	
657 140 - subventions d'équipement aux Communes	- 47 500,00	
657 150 - subventions d'équipement aux groupements de collectivités	+ 1 439 077,76	
657 170 - subventions d'équipement aux autres établissements publics locaux	+ 751 541,21	
657 180 - subventions d'équipement aux autres organismes publics	- 132 000,00	
657 210 - subventions d'équipement aux SEM	- 1 451 183,40	
657 280 - subventions d'équipement aux autres organismes privés	- 401 640,00	
657 310 - subventions de fonctionnement à l'Etat	- 5 263,00	
657 330 - subventions de fonctionnement au Département	- 12 000,00	
657 340 - subventions de fonctionnement aux Communes	+ 284 801,21	
657 350 - subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités	+ 133 405,00	
657 370 - subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux	+ 275 000,00	
657 380 - subventions de fonctionnement aux autres organismes publics	+ 66 654,99	
657 480 - subventions de fonctionnement aux autres organismes privés	+ 1 141 352,21	
657 540 - fonds de concours aux Communes	-240 552,00	
657 550 - fonds de concours aux groupements de collectivités	+ 1 617,00	
657 570 - fonds de concours aux autres établissements publics locaux	+ 2 970 567,60	
657 580 - fonds de concours aux autres organismes publics	+ 1 300 000,00	
66 - charges financières	- 5 104 333,00	
67 - charges exceptionnelles	+ 9 994 794,15	

68 - dotations aux amortissements et provisions	+ 75 230,95	
013 - atténuations de charges		+ 5 765,52
70 - produits des services du domaine et ventes diverses		- 110 334,47
73 - impôts et taxes		+ 5 121 781,00
74 - dotations et participations		- 174 419,08
75 - autres produits de gestion courante		- 5 804,81
77 - produits exceptionnels		+ 30 191 649,85
Budget principal		
Section d'investissement	+ 67 419 712,15	+ 67 419 712,15
020 000 - dépenses imprévues d'investissement	- 882 082,76	
021 000 - virement de la section de fonctionnement		+ 17 967 510,22
10 - dotations, fonds divers et réserves		+ 50 858,56
13 - subventions d'investissement	+ 4 036 848,87	+ 186 960,39
16 - emprunts et dettes assimilées	- 5 991 822,02	+ 5 895 667,00
19 - différences sur réalisations d'immobilisations	+ 3 700 357,25	+ 981 060,68
20 - immobilisations incorporelles	- 2 479 284,06	+ 58 579,00
21 - immobilisations corporelles	+ 24 337 084,07	+ 29 269 714,16
23 - immobilisations en cours	+ 16 217 448,34	- 4 445 614,00
24 - immobilisations affectées, concédées, affermées	+ 21 020 774,00	
27 - autres immobilisations financières	- 61 979,00	
28 - amortissements des immobilisations	+ 50 858,56	+ 199 071,96
458 100 - Dép.trvx. tiers acquisitions foncières	+ 8 000 000,00	+ 1 552,08
458 102 - Dép.trvx. tiers Oullins place Roger Salengro	+ 4 044,61	
458 108 - Dép.trvx. tiers Lyon 8° place du 8 mai 1945	+ 94 300,00	
458 111 - Dép.trvx. tiers Bron Ciel Bellevue	- 900 000,00	
458 113 - Dép.trvx. tiers Vaulx en Velin rue Lésiré	- 300 000,00	
458 120 - Dép.trvx. tiers Vénissieux Monmousseau	+ 20 000,00	
458 133 - Dép.trvx. tiers Lyon 7° parc de Gerland	+ 41 697,62	
458 135 - Dép.trvx. tiers Lyon 3° ZAC Château Lacassagne	+ 3 500,00	
458 153 - Dép.trvx. tiers Saint Priest Bel Air II	+ 270 000,00	
458 171 - Dép.trvx. tiers Venissieux Max Barel	+ 200 000,00	
458 179 - Dép.trvx. tiers Vaulx en Velin les Sauveteurs Cervelière	+ 3 012,08	
458 195 - Dép.trvx. tiers Meyzieu les Plantées troisième tranche	+ 30 000,00	
458 200 - Rec.trvx. tiers acquisitions foncières	+ 4 954,59	+ 8 000 000,00
458 208 - Rec.trvx.tiers Lyon 8° place du 8 mai 1945		+ 94 300,00
458 216 - Rec.trvx.tiers Lyon 9° quartier de l'Industrie		+ 3 307 524,73
458 227 - Rec.trvx.tiers Vaulx en Velin Quartier de la Thibaude première tranche		+ 491 613,45
458 248 - Rec.trvx.tiers Lyon les berges du Rhône		+ 3 350 000,00
458 252 - Rec.trvx. tiers Vénissieux Léo Lagrange		+ 7 000,00
458 253 - Rec.trvx.tiers Saint Priest Bel Air II		+ 716 510,00
458 260 - Rec.trvx.tiers Lyon 5° chemin de la Visitation		+ 94 125,00
458 262 - Rec.trvx.tiers Lyon 7° boulevard Scientifique		+ 689 000,00
458 264 - Rec.trvx.tiers Fleurieu gare de la Cachette		+ 336 000,00
458 274 - Rec.trvx.tiers Bron Parilly bâtiment UC 6-A		- 214 641,28
458 275 - Rec.trvx.tiers Vaulx en Velin quartier l'Ecoin sous la Combe		+ 209 595,00
458 297 - Rec.trvx.tiers Vaulx en Velin Grolière troisième tranche		+ 30 595,62
458 299 - Rec.trvx.tiers régularisations antérieures à 1997		+ 142 729,58
458 295 - Rec.trvx.tiers Meyzieu les Plantées troisième tranche		
Budget des eaux		
Section d'exploitation	+ 98 936,48	+ 98 936,48
011 - charges à caractère général	+ 50 000,00	
022 - dépenses imprévues d'exploitation	+ 683 744,00	
023 - virement à la section d'investissement	- 307 608,94	
65 - autres charges de gestion courante	+ 16 256,00	
66 - charges financières	- 750 000,00	
67 - charges exceptionnelles	+ 164,00	
68 - dotations aux amortissements et aux provisions	+ 406 381,42	
77 - produits exceptionnels		+ 98 936,48

Budget des eaux		
Section d'investissement	- 7 564 273,52	- 7 564 273,52
020 - dépenses imprévues d'investissement	+ 18 395,00	
021 - virement de la section d'exploitation		- 307 608,94
13 - subventions d'équipement	+ 98 772,48	
16 - emprunts et dettes assimilées		-5 500 000,00
20 - immobilisations incorporelles	- 300 000,00	- 49 164,00
21 - immobilisations corporelles	- 1 299 836,00	- 212 880,00
23 - immobilisations en cours	- 5 000 000,00	- 819 397,00
27 - autres immobilisations financières	- 1 081 605,00	- 1 081 605,00
28 - amortissements des immobilisations		+ 406 381,42
Budget annexe des régies directes		
Section de fonctionnement	+ 74 262,40	+ 74 262,40
60 - achats et variations des stocks	37 131,20	
71 - production stockée (ou destockage)	37 131,20	
70 - vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		37 131,20
71 - production stockée (ou destockage)		37 131,20
Budget annexe des régies directes		
Section d'investissement	+ 37 131,20	+ 37 131,20
35 stocks terrains aménagés	+ 37 131,20	+ 37 131,20
Budget de l'assainissement		
Section d'exploitation	+ 1 732 643,33	+ 1 732 643,33
022 - dépenses imprévues d'exploitation	- 121 993,00	
023 - virement à la section d'investissement	- 462 743,73	
65 - autres charges de gestion courante	+ 47 593,00	
66 - charges financières	- 1 686 468,00	
68 - dotations aux amortissements et aux provisions	+ 3 956 255,06	
77 - produits exceptionnels		+ 1 732 643,33
Budget de l'assainissement		
Section d'investissement	- 13 965 778,91	- 13 965 778,91
021 - virement à la section d'exploitation		- 462 743,73
013 - subvention d'investissement	+ 1 732 643,33	+ 1 501 577,76
16 - emprunts et dettes assimilées		- 18 960 868,00
20 - immobilisations incorporelles	- 600 000,00	
21 - immobilisations corporelles	- 3 600 000,00	
23 - immobilisations en cours	- 11 498 422,24	
28 - amortissements des immobilisations		+ 3 956 255,06
Budget du restaurant		
Section de fonctionnement	0,00	0,00
011 - charges à caractère général	- 70 000,00	
012 - charges de personnel	+ 70 000,00	

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,